



## Duree pour le paiement du prejudice???

Par **joss2206**, le 17/06/2008 à 16:43

MONSIEUR,MADAME  
COMBIEN DE TEMPS ONT LES ASSURANCES POUR PAYER LES PREJUDICES A  
PARTIR DU VERDICT DEFINITIF DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL??  
SACHEZ QUE MON DOSSIER A TRAINÉ PLUS DE 15 ANS POUR UN POID-LOURD QUI  
N'A PAS EFFECTUÉ LE STOP.  
CORDIALEMENT.  
MELLE CROS

Par **jeetendra**, le 17/06/2008 à 18:31

bonsoir, de quel type de préjudice il s'agit : corporel ou matériel, avez vous reçu des  
provisions, n'y a t'il pas un recours en cours : appel notamment, cordialement